

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 1^{er} septembre 2026

portant délégation de signature de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est

NOR : JUSF2614988A

La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat pris pour l'application des dispositions de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 modifié portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 modifié relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 5 août 2020 portant nomination de Madame Christine LESTRADE, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 portant nomination de Madame Magali CHANAL, directrice territoriale de l'Auvergne ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2021, portant nomination de Madame Jeanne BOULARD DE GATELLIER (DE MILLY), conseillère juridique RH à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2022 portant nomination de Madame Caroline CHASSOT (BOULOT), directrice interrégionale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2022 portant nomination de Madame Daniela STEFANESCU (SEIGNEZ), directrice territoriale Loire ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2023 portant nomination de Madame Stéphanie PINOT, directrice territoriale Drôme-Ardèche ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Madame Julie GURCEL (MARQUET), directrice des missions éducatives ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 portant nomination de Monsieur Jean-Paul RENOUX, directeur territorial des Savoie ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2024 portant nomination de Madame Marielle BASSET (GOLLIN), conseillère mobilité carrière à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2024 portant nomination de Monsieur Sébastien BOUCHU, directeur des ressources humaines de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Denis COUDER, directeur territorial de l'Isère ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2024 portant nomination de Madame Hélène AVESQUE, responsable gestion parcours et compétences à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 28 août 2025 portant nomination de Madame Fanny MOULIN, responsable de la gestion administrative et financière des ressources humaines de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2025 portant nomination de Madame Stéphanie DAUTRICOURT (REBUFFAT), directrice de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2026 portant nomination de Madame Céline JUSSELME, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à :

- Madame Caroline CHASSOT (BOULOT), directrice interrégionale adjointe ;
- Madame Marielle BASSET (GOLLIN), conseillère mobilité carrière ;
- Monsieur Sébastien BOUCHU, directeur des ressources humaines ;
- Madame Jeanne BOULARD DE GATELLIER (DE MILLY), conseillère juridique RH ;
- Madame Hélène AVESQUE, responsable gestion parcours et compétences ;
- Madame Fanny MOULIN, responsable de la gestion administrative et financière,

à l'effet de signer au nom de la directrice interrégionale, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs aux actes de gestion énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé.

Article 2

Délégation est donnée à :

- Monsieur Jean-Paul RENOUX, directeur territorial des Savoie ;
- Madame Daniela STEFANESCU (SEIGNEZ), directrice territoriale Loire ;
- Madame Magali CHANAL, directrice territoriale Auvergne ;
- Madame Stéphanie PINOT, directrice territoriale Drôme-Ardèche ;

- Monsieur Denis COUDER, directeur territorial Isère ;
- Madame Julie GURCEL (MARQUET), directrice des missions éducatives ;
- Madame Stéphanie DAUTRICOURT (REBUFFAT), directrice de l'évaluation, de la programmation et des affaires financières et immobilières ;
- Madame Céline JUSSELME, directrice territoriale Rhône-Ain ;

à l'effet de signer au nom de la directrice interrégionale dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence accordées au titre du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, qui sont à distinguer des décharges d'activité de service accordées au titre de l'article 16-VI du même décret.

2° Pour les agents contractuels :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence.

Article 3

L'arrêté du 15 décembre 2025 portant délégation de signature de la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est est abrogé.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait le 1^{er} septembre 2026.

La directrice interrégionale de la
Protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est,
Christine LESTRADE

